



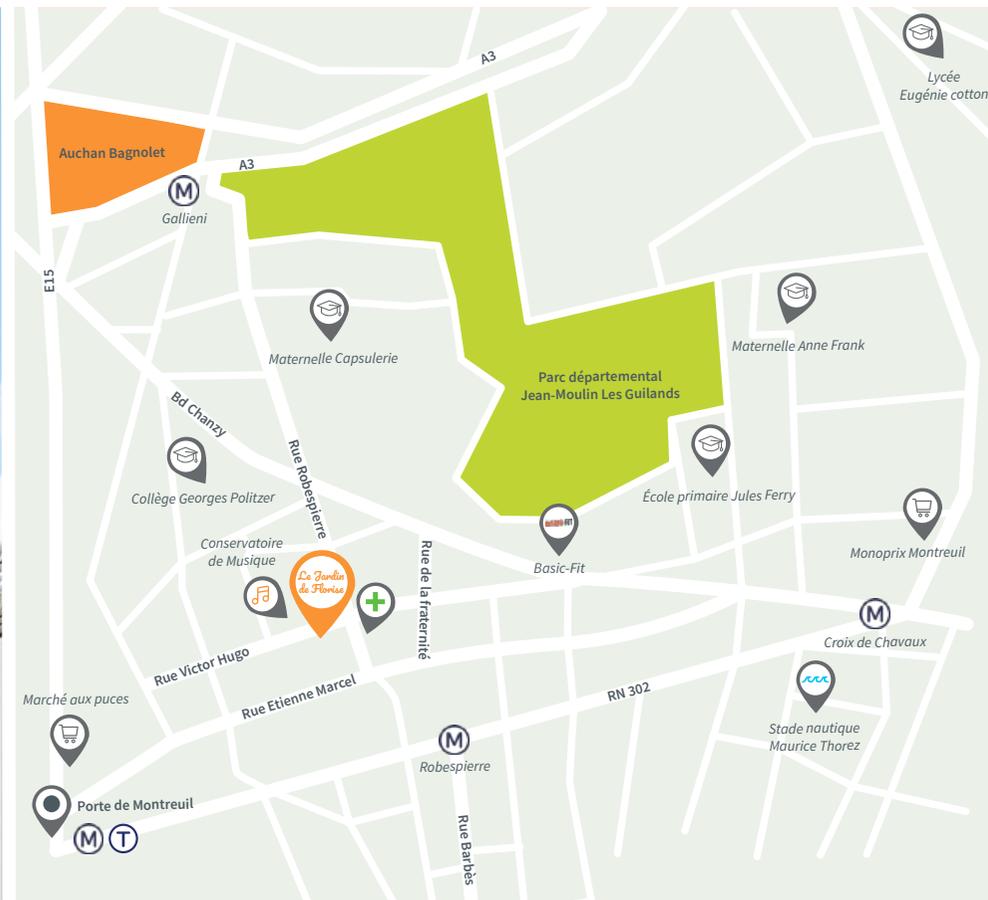
Découvrez
Le Jardin de Florise
Des appartements neufs
Du 2 au 5 pièces
Parking, jardin et terrasse⁽¹⁾

Rue Victor Hugo à Bagnolet (93)



Un jardin partagé :

- Hôtel à insectes
- Coin pique-nique
- Bac à compost



Bagnoleet : une ville conviviale, moderne et dynamique

Votre nouvelle résidence Le Jardin de Florise est idéalement située au 92 rue Victor Hugo à Bagnoleet, à moins de 5 min de la station de métro Robespierre. Vous profiterez ainsi de tout le confort et l'intimité qu'offre une ville en périphérie de Paris. Le programme Le Jardin de Florise s'inscrit dans la continuité de l'esprit insufflé par la ville : dynamisme, convivialité et modernité. Mairie, bureau de poste, supermarchés, école, collège, lycée, votre nouveau logement se trouve à proximité de toutes les commodités dont vous aurez besoin au quotidien.

Saviez-vous que le blason de Bagnolet arbore un pêcher ?

Souvenir de l'époque où la ville de Bagnolet était une ville réputée pour ses arbres fruitiers, et spécialement ses pêches gorgées de soleil, appréciées par Louis XIV en personne ! C'est en s'inspirant de cet héritage fleuri que le Groupe Vilogia lance son programme le Jardin de Florise. Notre objectif ? Vous rassembler en vous offrant un lieu d'habitation, où histoire et avenir se rencontrent autour de la biodiversité. Idéalement situé au cœur de la ville, votre nouveau logement s'implante dans un cadre dynamique, convivial et chaleureux.



Relations
avec l'Humain



Diversité
des espèces



Diversité
des milieux



biodiversity

Un projet qui met la biodiversité au cœur de la ville

Le développement durable occupe une place centrale dans la conception du programme Le Jardin de Florise, labellisé «Biodiversity». L'ensemble de la structure s'ouvre largement vers le sud afin de vous faire profiter au maximum de l'ensoleillement. L'implantation des bâtiments permet de conserver une sensation d'espace et d'ouverture sur l'extérieur. Les cinq bâtiments possèdent des toits végétalisés et s'organisent autour d'un cœur commun : le jardin partagé. Ce lieu central offrira aux nouveaux habitants un coin pique-nique, un compost, un hôtel à insectes... De quoi ravir petits et grands !



La résidence dispose
de nombreux atouts tels que :



DUPLEX



TERRASSE



JARDIN



PARKING

Devenez propriétaire pour le prix d'un loyer

Grâce à la location-accession⁽²⁾, votre achat se fait en deux phases :

1. Phase transitoire

Vous occupez le logement en tant que « locataire accédant » et versez une redevance. Celle-ci comprend votre loyer, les charges et une épargne. Cette première phase permet la constitution de votre « part acquisitive » (épargne), qui servira d'apport à l'achat de votre logement.

2. Phase d'accession

Dès la première année révolue et dans la limite de 2 ans, vous pouvez acheter votre logement. Vous devenez ainsi pleinement propriétaire.

Visitez le
Le Jardin de Florise



GROUPE
vilogia
Bien dans ma ville



AUCUNE AVANCE
DE FONDS



TVA À 5,5%⁽³⁾



PRÊT À TAUX
ZÉRO⁽⁴⁾



0€ DE TAXE FONCIÈRE
PENDANT 15 ANS



1% DE REMISE SUR LE PRIX
DE VENTE AU BOUT DE LA
1ÈRE ANNÉE⁽⁵⁾

⁽¹⁾ Prestations selon les logements

⁽²⁾ Le régime juridique de votre projet est celui de la location-accession, régi par la loi 84-595 du 12 juillet 1984.

Dans le respect des plafonds de ressources légaux PSLA.

⁽³⁾ TVA 5,5% sous réserve de la réglementation en vigueur.

⁽⁴⁾ Le bénéfice du PTZ étant conditionné au respect de plafonds de ressources, réservé aux personnes n'ayant pas été propriétaires durant les deux années précédant l'achat et finançant l'acquisition de leur résidence principale. Dispositif régi selon la réglementation en vigueur.

⁽⁵⁾ Détails et conditions auprès de votre conseiller Vilogia Premium. Photos non contractuelles.

accession@vilogia.fr
www.vilogia-premium.fr

▶ N°Cristal 09 69 37 07 07

APPEL NON SURTAXE